

Périscolaire et A.L.S.H : Majoration pour dépassement horaire du soir (après 18h30)	15 € / par tranche de 30 minutes entamée / enfant
Goûter	1.30 € / goûter
Mercredi	<u>Inscription dans les délais (7 jours) : 25 € / enfant /jour de présence, ajusté selon le quotient familial</u> <u>Inscription hors délai de 7 jours : 27 € / enfant / jour de présence, sans ajustement selon quotient familial</u>
Vacances et jours fériés Repas + goûter inclus	<u>Tarif 1 : 27 € / jour</u> <u>Tarif 2 : 25 € / jour si inscription au moins 2 semaines avant le début des vacances.</u> <u>Tarif 3 : ajustement tarifs 1 ou 2 selon Quotient Familial</u> Garderie gratuite de 7h30 à 9h et de 17h à 18h30
Excursion pendant les vacances	Majoration pour transport + billet entrée activité

LE CONSEIL MUNICIPAL,
entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

ACCEPTE les nouveaux tarifs du C.L.A.E. communal pour l'année scolaire 2018/2019.

AUTORISE Monsieur le Maire à faire appliquer l'ensemble de ces modifications pour les prestations effectuées à compter du 1^{er} octobre 2018.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,

Le Maire,
Vincent TISSOT



Certifiée exécutoire le 28/09/18
Transmise en Sous-Préfecture le 28/09/18
Affichée le 28/09/18